



Commune de Habay
Arrondissement de Virton
Province de Luxembourg



IMIO012672000001758

N / Référence :
V / Référence :
Agent / Service traitant :

Maître François **BAUDRUX**
rue de Luxembourg 41a
6720 Habay-la-Neuve

Objet : Demande de renseignements urbanistiques dossier

Maître,

En réponse à votre courrier du 22 juin 2026, dont question et références sous rubrique, nous avons l'honneur de vous faire savoir, qu'à notre connaissance, le bien en cause :

- est inscrit en **Zone d'habitat** au plan de secteur intéressant la Commune de HABAY ;
- est susceptible d'être concerné par le schéma de structure communal entré en vigueur le 12 novembre 2017 (**Zone indiquée au schéma de structure** : Zone de centre villageois);
- ne se situe pas dans le périmètre de développement urbain validé le 18 novembre 2022;
- aucun permis de lotir n'a été délivré ;
- aucun certificat d'urbanisme n'a été délivré ;
- aucun permis de bâtir n'a été délivré ;
- ne fait l'objet d'aucune mesure de lutte contre l'insalubrité ;
- à notre connaissance, n'est grevé actuellement d'aucune servitude ;
- n'est pas soumis au règlement général des bâtisses en site rural;
- se situe en zone d'épuration collective. Le bien bénéficie d'un accès à une voirie équipée en eau, électricité et pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux ;
- le bien étant situé le long d'une voirie régionale, nous vous renvoyons auprès du SPW MI, Place Didier 45 à 6700 Arlon afin de vérifier s'il existe un plan d'alignement ou autre plan d'expropriation ;
- est repris dans le parc naturel de la Haute Sûre et de la forêt d'Anlier ;
- est susceptible d'être pourvu d'installations des différents impétrants ci-dessous (impétrants à informer lors de tout type de travaux) :
 - Proximus
 - Elia
 - Ores
 - Voo
 - Fluxys

HABAY
R.Urb.2026 35 €
N°119

- Commune de Habay (eau et égouts) ;
- n'est pas situé dans le périmètre d'une zone vulnérable (sévésos) ;
- n'est pas situé en zone d'inondation ;
- se situe dans le périmètre d'une carte archéologique;
- ne se situe pas dans le périmètre d'un axe de ruissellement ;
- l'usoir se trouvant devant le bien est un usoir public imprescriptible pouvant être utilisé par tous;
- aucun arbre repris dans la liste classée par la Région wallonne, ne figure dans son périmètre. Cependant, tout arbre isolé et âgé de plus de 30 ans est réputé remarquable ;
- ne fait l'objet d'aucun classement ;
- n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde, ni dans une zone de protection ou site archéologique ;

Veuillez croire, **Maître**, en l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice générale ff,



Sylviane WILLOT

Par le Collège,



Le Bourgmestre,



Olivier BARTHÉLEMY